

ARRETE MUNICIPAL n° A20230328-141

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Affaires générales
	Type	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire
Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
Objet	Salon de la gastronomie et de l'artisanat circuit court, Lions Club USSEL	
Date	Samedi 1^{er} avril de 14 h 00 à 21h 00 et dimanche 2 avril 2023 10 h 00 à 17 h 00	
Lieu	Salle polyvalente rue du Stade - USSEL	
Demandeur	Monsieur Denis PIERRE – Organisateur du salon de la gastronomie et de l'artisanat circuit court, Lions Club USSEL	

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 13 mars 2023 par Monsieur Denis PIERRE – Organisateur du salon de la gastronomie et de l'artisanat circuit court, Lions Club USSEL.

Arrête,

Article 1 : Monsieur Denis PIERRE, organisateur du salon de la gastronomie et de l'artisanat circuit court, Lions Club USSEL est autorisée à ouvrir une buvette de 3^{ème} catégorie, samedi 1^{er} avril de 14 h 00 à 21 h 00 et dimanche 2 avril 2023 de 10 h 00 à 17 h 00 salle polyvalente rue du Stade, à USSEL.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Monsieur Denis PIERRE, organisateur du salon de la gastronomie et de l'artisanat circuit court, Lions Club USSEL.

Fait à Ussel, le 28 mars 2023.



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze,**

Christophe ARFEUILLÈRE

Certifié exécutoire suite à :

Mise en ligne le : **28 MARS 2023**

Notification le :